

L'an deux mille onze, le cinq MAI, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mrs Maurice BOIXIERE - Jean-Yves PRIE - Didier JUIN - Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL - Mrs Jean-François HULAUD - Pierre CHOUIN -- M. Patrice ROBIN - Mme Jeanine DUFEIL - Mrs Cyrile REMOND - Sébastien GABILLARD - Mmes Françoise VAN DIEN - Jeanine ROUXEL - Véronique MEHEUST - Louise BERTEL FERRAND - Geneviève BONNETE - Clotilde LAFFON

**Absents :** Mrs Jean REUNGOAT (excusé, pouvoir à Mr Patrice ROBIN), Jean-François LOREE (excusé, pouvoir à Mr Maurice BOIXIERE), Serge AUFFRET et Mme Tiphaine TARDIF (excusée)

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

-----  
-----  
Modification du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 avril 2011 :

Les membres ayant été destinataires du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2011 précisent qu'il y a lieu de rectifier la délibération 2011-04-n°9 une erreur s'étant glissée dans la rédaction de celle-ci. En effet, il y a lieu de supprimer la phrase « décide que la subvention annuelle accordée au Judo Club sera diminuée d'autant, lissé sur deux années, soit 1935 € de moins cette année sur les 4000 € alloués en général »

Modification de l'ordre du jour : le Maire informe l'assemblée que l'examen des trois points suivants est reporté à la séance du mois de juin :

- Achats d'équipement et de mobilier pour l'école
- Le cimetière : le monument du souvenir
- L'éclairage public

## ORDRE du JOUR

### FINANCES

INVESTISSEMENT / REMBOURSEMENT DU TROP-PERÇU SDE : Monsieur Boixière, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune doit recevoir un remboursement du SDE, dans le cadre de l'opération d'effacement de réseau de Mordrec datant de 2007. Ce remboursement a été inscrit en recette d'investissement.

Monsieur Boixière fait part au conseil municipal d'un courriel reçu de la trésorerie indiquant la nécessité d'une décision modificative budgétaire car le compte 44382 "remboursement trop perçu SDE" pour 15.627 euros n'est pas un compte budgétaire. Il convient donc d'indiquer une autre imputation en considération de l'objet de ce remboursement du SDE. S'agissant d'une opération assujettie à amortissement, il est nécessaire de faire également apparaître ce remboursement en fonctionnement.

## DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 1

Entendu la présentation de Monsieur Maurice BOIXIERE,  
Vu l'exécution du budget primitif,  
Considérant les recommandations de la Trésorerie,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,  
ADOpte les modifications budgétaires suivantes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
<b>023</b> : inscrire + 15 627€	<b>777</b> : inscrire + 15 627€

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
	<b>44382</b> : inscrire - 15 627€ <b>021</b> : inscrire + 15 627€

## MODIFICATION du TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

Considérant l'avancement de grade à intervenir au service Social,  
 Considérant l'avancement de grade à intervenir au service Technique,  
 Il est proposé de modifier le tableau des emplois communaux.  
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal DIT que le tableau des emplois permanents de la commune à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2011 se présentera comme suit :

CAT.	GRADE	FONCTION	TITULAIRE	Durée
<b>Filière administrative</b>				
A	Attaché Territorial	Secrétaire Générale		35 H
C	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	Accueil Mairie	POIRIER Carole	35 H
C	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	Accueil, comptabilité, paie	JUHEL Sandrine	35 H
<b>Filière culturelle</b>				
B	Assistant qualifié de conservation	Bibliothécaire	GAILLARD Alexandra	35 H
<b>Filière animation</b>				
C	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	Animateur , Directeur CLSH	ESCANEZ José	35 H
C	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> classe	Surveillance garderie et cantine (dont trajet)	AUFFRET Katell	15,50/35
<b>Filière sociale</b>				
C	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	assistante maternelle/garderie	ROBERT Magali	28 / 35
<b>Filière technique</b>				
C	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	cuisinier /cantine et ALSH	BESSE Jacky	35 H
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	cantinière/ cantine et ALSH	BOISHY Annick	30 / 35
C	Agent de maîtrise	Resp. service technique	BOUCHER Sébastien	35 H
C	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	Chauffeur de car / bâtiments	BRIAND Loïc	35 H
C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	espaces verts , voirie	POIRIER Michel	35 H
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	espaces verts, voirie...	DUCLOS Patrick	35 H
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	espaces verts, voirie...	LEBRET Alban	35 H
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	assistante maternelle/garderie	SERBIN Annaïck	28,25/ 35
C	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	Entretien bâtiments	LAURIERE Sylvie	13/35

## SUBVENTIONS 2011

Entendu l'exposé de Monsieur Boixière, adjoint aux finances,  
 Considérant les propositions de la Commission des Finances réunie le 02 mai 2011,  
 Etant précisé que ne prennent pas part au vote :

- Pour la subvention au stade : M. Maurice BOIXIERE
- Pour la subvention à la RJA : Mme Jeannine DUFEIL
- Pour la subvention au club des aînés : M. Bertrand PANGAULT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCORDE à l'unanimité, sauf pour le vote de la subvention concernant l'école DIWAN (3 voix « pour », 5 abstentions et 9 voix « contre ») les montants de subventions ci-après,

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>Vote en €</b>
OGECE - classes de découverte	2 415
JUDO CLUB	600
STADE PLEUDIHENNAIS	4 500
ASSOCIATION DE PETANQUE	300
SOCIETE DE CHASSE	500
RANCE JEUNESSE ANIMATION	2 500
CLUB DES AINES	200
PARENTS d'ELEVES -Ecole Publique	600
FETE ET CULTURE	4 000
AMICALE DES POMPIERS	1 600
ECOLE PUBLIQUE (classe découverte)	3 173
LE PALET PLEUDIHENNAIS	400
SOLEIL ET SOURIRE	100
<i>Sous-total</i>	<b>20 888</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>Vote en €</b>
Les enfants orphelins de Sendai JAPON	1 500
Comice Agricole des cantons de Dinan	800
Chambre des métiers 35	100
C.A.U.E	280
Mission Locale de DINAN	2 800
Leucémie Espoir (Plédran)	50
Banque Alimentaire DINAN	50
Foyer les quatre Vaulx	200
Association des Maires de France	779.67
A.D.V.R	535
L'enfant dans la ville	100
Anim'âges	150
Théâtre de l'alouette	100
Restos du Cœur	160
France ADOT	50
Maison familiale de Montauban - 35	50
Projet CAMBODGE 2011	200
<i>Sous-Total</i>	<b>7 904.67</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 792.67 €</b>

## TARIFS 2011

Entendu l'exposé de Monsieur Boixière, adjoint aux finances,  
Considérant les propositions de la Commission des Finances réunie le 02 mai 2011,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
FIXE comme suit les tarifs et loyers communaux :

### CONCESSIONS dans le cimetière (au 1<sup>er</sup> juin 2011)

➔ Concessions ordinaires

Durée	TARIF
15 ans	34.5 €/ m <sup>2</sup>
30 ans	49 €/ m <sup>2</sup>
50 ans	102 €/ m <sup>2</sup>

➔ Colombarium (pour une case)

Durée	TARIF
15 ans	336 €
30 ans	560 €

➔ Cave- urne (1m<sup>2</sup>)

Durée	TARIF
15 ans	58 €
30 ans	92 €

### DROITS DE PLACE (au 1<sup>er</sup> juin 2011)

<u>Pendant le marché</u>	TARIF	<u>Hors marché</u>	TARIF	<u>Pour le carnaval</u>	TARIF
A la semaine	0,55 €/ ml	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	7.20 €	De 0 à 20 m <sup>2</sup> De 10 à 20 m <sup>2</sup>	5 € / m <sup>2</sup> 57 €
Abonnement annuel 6 ml	82 €	De 5 à 10 m <sup>2</sup>	12.30 €	Au-delà de 20 m <sup>2</sup> ; tous les 5m <sup>2</sup> supplémentaires	+ 5 €
Abonnement annuel 8ml	125 €	Plus de 10 m <sup>2</sup>	58 €	Emplacement pour manège	57 €
				Emplacement pour Autos-tampons	130 €

### MATERIEL (au 1<sup>er</sup> juin 2011)

	TARIF
Barrière	2,20 €
Table	2,20 €
Banc	1,10 €

**PRESTATIONS « PAIE » pour le SIVOM (année 2011)**

	<b>TARIF</b>
Forfait annuel	390 €

**PHOTOCOPIES (réalisées à la Mairie ou à la Bibliothèque) (au 1<sup>er</sup> juin 2011)**

Copie A4 Noir et blanc ou bichromie 0.20 €	Copie A4 Couleur 0.50 €	Copie A3 Noir et blanc ou bichromie 0.40 €	Copie A3 Couleur 1 €
---	-------------------------------	---	----------------------------

**MOUILLAGES (année 2011)**

<b>CATEGORIE DU BATEAU</b>	<b>PART COMMUNE</b>
Moins de 5 m	26 €
De 5 m à 6 m	45 €
De 6 m à 8 m	80 €
Plus de 8 m	125 €

**VENTE DE BOIS (au 1<sup>er</sup> juin 2011)**

	<b>TARIF</b>
1 Corde de bois	150 €

**LOYERS**

	<b>Année 2011</b>
Loyer de l'atelier Beaumarchais	3 000 €

➔ **Loyers des pavillons de l'école** : (applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2011)  
(Augmentation de 2%)

	<b>TARIF</b>
Mme DUFEIL	364 € / mois
Mr BOULIER	400 € / mois

**REDEVANCE pour OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC (au 1<sup>er</sup> juin 2011)**

Pour les terrasses aménagées :	2.35 € / m <sup>2</sup> x nombre de mois d'occupation
Autres :	1.20 € / m <sup>2</sup> x nombre de mois d'occupation

## SALLE DES FETES ( au 1<sup>er</sup> juin 2011)

**Rappel :** La partie « extension » constitue en elle-même une salle spécifique mise à la disposition des associations communales pour la pratique de la danse et de la gymnastique. Réservée à ces activités particulières, cette partie ne pourra être louée que dans le cadre d'une location globale de la salle des fêtes.

➔ **CATEGORIE 1 :** Manifestations culturelles et scolaires à but non lucratif organisées par les associations locales ou écoles de la commune : location **GRATUITE** hors chauffage. Un règlement de 75 € par manifestation sera toujours réclamé au titre du chauffage.

➔ **CATEGORIE 2 :** Tarifs applicables aux associations locales et aux habitants de la commune pour une location d'une journée.

<u>Salle sans extension</u>	<b>TARIF</b>
Salle	175 €
Cuisine	70 €
Sono	40 €
Chauffage	75 €
Forfait nettoyage	65 €

<u>Salle avec extension</u>	<b>TARIF</b>
Salle	280 €
Cuisine	70 €
Sono	40 €
Chauffage	110 €
Forfait nettoyage	85 €

Toute association locale, dont le siège social est établi à Pleudihen Sur Rance, et dont l'**activité principale se déroule sur la commune**, pourra bénéficier d'une première utilisation gratuite du montant de la location de la salle (sans extension, sans cuisine, sans chauffage, sans sono), sous réserve de produire à la commune la copie de son compte de résultat et de son bilan présentés lors de sa dernière assemblée générale. La commune se réserve le droit de réclamer des détails ou pièces complémentaires à ceux-ci.

Le présent dispositif ne s'applique pas aux associations à but politique.

Les associations à but politique et organisations politiques pourront bénéficier de la gratuité de la salle pendant les campagnes électorales et à la seule condition qu'aucun droit d'entrée ne soit sollicité. Cependant, la salle Beaumarchais reste accessible gratuitement à toutes les associations, dès lors qu'aucun droit d'entrée n'est réclamé.

➔ **CATEGORIE 3 :** Pour les locations réalisées par les associations extra-communales et les particuliers domiciliés hors commune, le prix de la salle est majoré de 100% et le prix des autres locaux ou prestations (cuisine, sono, chauffage) sera majoré de 50%. Un chèque caution de 30% du montant dû leur sera par ailleurs réclamé à la réservation.

➔ **CATEGORIE 4 :** Les tarifs mentionnés ci-dessus seront minorés de 50% en cas de location pour une ½ journée ou pour une location 2<sup>ème</sup> jour.

➔ **CATEGORIE 5** : Pour tous les grands bals, réveillons ou manifestations à caractère professionnel, les tarifs seront majorés de 50%.

**FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE** ( au 1<sup>er</sup> juin 2011)

	<b>TARIF</b>
Abonnement annuel (individuel, familial ou occasionnel)	15 €
Pénalité pour retard	3 €
Usage INTERNET pour les abonnés	1,50 € la ½ h 2,50 € pour 1 h
Impression INTERNET	0,20 € noir et blanc ou bichromie  0,50 € couleur

**RAMASSAGE SCOLAIRE** (année scolaire 2011/2012)

➔ **pour le 1<sup>er</sup> enfant**

	<b>TARIF</b>
<b>A la journée</b>	1.58 €
<b>Au mois</b>	24,30 €
<b>Au trimestre</b>	72,10 €

➔ **Pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants**

	<b>TARIF</b>
<b>A la journée</b>	0.92 €
<b>Au mois</b>	17.85 €
<b>Au trimestre</b>	52.50 €

Une réduction de 50% sera appliquée aux familles dont les enfants n'utilisent le car qu'une fois par jour (le matin ou le soir)

<b>Transport autre que scolaire</b>	<b>TARIF</b>
	1.50 €/ km

**CANTINE** (année scolaire 2011/2012)

	<b>Année scolaire 2011/2012</b>
Tarif enfant	2,86 €
Tarif adulte	5,72 €

Les parents dont plus de trois enfants déjeunent à la cantine le même jour, bénéficieront de la gratuité pour le quatrième repas.



## TRAVAUX

### AVENANT N°1 Lot n°1 – TERRASSEMENT-VRD – Marché d’extension de L’école Primaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’en application de la décision du 28 octobre 2010, le marché de TERRASSEMENT-VRD (lot n°1) avec l’entreprise SRTP pour l’extension de l’école primaire, a été signé puis notifié le 15 décembre 2010 à l’entreprise pour un montant de 20 952.84 € HT.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu’il convient, dans le cadre du marché d’extension de l’école primaire, de procéder à une démolition du dessus de la fosse située dans la cour de l’école, découverte lors des travaux, et de la remplir avec des matériaux.

La S.A.S SRTP, titulaire du lot n°1 - TERRASSEMENT-VRD - du marché présente un devis de 3070.00 € HT, soit 3671.72 € TTC pour la démolition et le remplissage de la fosse, la dépose et la repose d’une conduite d’eau, la réalisation d’une dalle et la réfection en enrobé.

Le montant initial du Marché étant modifié, il convient aujourd’hui de signer un avenant au marché précité.

Le nouveau montant du Marché s’établit donc ainsi :

- montant initial du marché : 20 952.84 € HT
- montant du présent avenant n°1 : 3 070.00 € HT
- nouveau montant du marché : 24 022. 84 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le devis présenté par La S.A.S SRTP, titulaire du lot n°1 - TERRASSEMENT-VRD - de 3070.00 € HT, soit 3671.72 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la S.A.S SRTP ainsi que l’avenant au marché correspondant et tous les documents liés à cette affaire.

### AVENANT N°2 Lot n°1 – TERRASSEMENT-VRD – Marché d’extension de L’école Primaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’en application de la décision du 28 octobre 2010, le marché de TERRASSEMENT-VRD (lot n°1) avec l’entreprise SRTP pour l’extension de l’école primaire, a été signé puis notifié le 15 décembre 2010 à l’entreprise pour un montant de 20 952.84 € HT.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu’il convient, dans le cadre du marché d’extension de l’école primaire, de procéder à une ouverture de tranchée, une pose de tuyaux, une démolition du regard existant et la réalisation de grille.

La S.A.S SRTP, titulaire du lot n°1 - TERRASSEMENT-VRD - du marché présente un devis de 786.00 € HT, soit 940.06 € TTC pour une ouverture de tranchée, une pose de tuyaux, une démolition du regard existant et la réalisation de grille.

Le montant initial du Marché étant modifié, il convient aujourd’hui de signer un avenant au marché précité.

Le nouveau montant du Marché s’établit donc ainsi :

- montant initial du marché + avenant n°1 : 24 022. 84 € HT
- montant du présent avenant n°2 : 786.00 € HT
- nouveau montant du marché : 24 808.84 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le devis présenté par La S.A.S SRTP, titulaire du lot n°1 - TERRASSEMENT-VRD - de 786.00 € HT, soit 940.06 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la S.A.S SRTP ainsi que l'avenant n°2 au marché correspondant et tous les documents liés à cette affaire.

## INVESTISSEMENT

### ACQUISITION D'UN ABRI-BUS (au lieu dit « la gare »)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis reçu par les Ateliers du Domaine (Châteauneuf d'Ille et Vilaine) pour la fourniture d'un abri-bus destiné à trouver place au lieu dit la gare.

Le coût de fabrication et de pose de l'abri-bus est de 1 900.00 € HT soit 2 272.40 € TTC.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de commander aux Ateliers du Domaine un abri-bus au prix unitaire de 1 900.00 € HT soit 2 272.40 € TTC.
- SOLLICITE le Conseil général au titre de l'aide aux aménagements de sécurité (amendes de police).

## AFFAIRES GENERALES

### DEMANDE DE PARTICIPATION A UN SEJOUR DECOUVERTE DE L'ECOLE PRIVEE

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mme QUEBRIAC--MUKANIA, Chef de l'établissement privé Notre-Dame et de M. OGER, Président de l'OGEC, sollicitant la Commune pour une prise en charge d'une partie des frais afférents à la classe découvertes des CM1.

Cette classe découverte se déroulera du 20 au 24 juin 2011 à Guerlédan à Mûr de Bretagne (initiation au respect de l'environnement, découverte des activités de pleine nature...)

Il est demandé à la commune une participation de 2415 € pour 23 enfants (105 € par enfants).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de participer financièrement à la classe découverte pour la somme de 2415 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ACQUISITION D'UN FILET PORTE BALLONS**

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire d'installer un filet pare ballons compte tenu des désagréments causés aux riverains.

Monsieur BOIXIERE, adjoint aux finances, présente au conseil municipal 4 devis pour l'achat d'un filet pare ballons pour le stade du côté du lotissement.

- SPORTINGSOLS (Saint-Fulgent) : 5 502.00 € HT (soit 6 580.39 € TTC)
- CMB Prolians (Plérin) : 4 685.50 € HT (soit 5 603 € TTC)
- VEDIF (Florensac) : 4 180.00 € HT (soit 4 999.28 € TTC)
- GEFISPORTS (Youx) : 4 076.19 € HT (soit 4 875.11 € TTC)

Entendu la présentation ci-dessus et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition la moins disante de l'entreprise GEFISPORTS 10, route des Tilleuls - 63700 YOUX pour un prix de 4 076.19 € HT soit 4 875.11 € TTC.

### **COMMISSION ESTUAIRE DE LA RANCE – PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition de délibération présentée par la « commission Estuaire Rance » concernant un projet global d'aménagement du territoire de l'estuaire de la Rance.

Monsieur le Maire explique au conseil que lors de l'installation en 1957 de l'usine marémotrice une convention a été signée entre l'État et Électricité de France, qui n'imposait aucune obligation concernant la protection de l'environnement.

Le renouvellement de la convention en 2040 devrait intégrer « les aspects environnementaux et notamment les caractéristiques naturelles associées au plan d'eau et au littoral de l'estuaire ».

La commission souhaite ne pas attendre cette échéance et propose un projet global d'aménagement qui serait « un compromis entre la production d'énergie de l'usine marémotrice et la protection de l'espace naturel spécifique de l'estuaire »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'intervention de l'association Rance Environnement afin de l'éclairer dans sa prise de décision concernant le projet global d'aménagement de l'estuaire de la Rance.

Il est entendu de demander une intervention de l'association Rance environnement pour le prochain conseil municipal du mois de juin.

*Séance close à 23h00*